



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoptée à Genève le 22 avril 2016

EB.2016.08

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de faire :

- a. Une proposition de calendrier des manifestations (réunions du Conseil d'administration, réunions techniques, téléconférences, sessions de pays, forum annuel) et des procédures (cadre d'investissement national, lettre d'intention, etc.),
 - de ce jour jusqu'au prochain Conseil d'administration ;
 - pour le reste de l'année.
- b. Une proposition de méthode pour partager les responsabilités et réaliser des gains d'efficacité (comprenant les tâches à déléguer).

Le Conseil d'administration rappelle sa décision selon laquelle, d'ici au 15 juin 2016, les organismes de mise en œuvre sont tenus d'informer le Conseil d'administration sur la manière dont ils proposent de renforcer et d'appliquer leurs mesures d'atténuation des risques conformément à leurs propres règles et procédures relatives aux scénarios prévoyant un risque élevé.

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de saisir l'occasion de présenter des mises à jour sur CAFI lors des réunions de partenaires concernés, comme la rencontre sur une base volontaire des coordonnateurs de REDD+ à Bonn (23 mai 2016).

Le Conseil d'administration décide de tenir sa 4^e réunion le 16 juin à Oslo, et demande que les points relatifs à des décisions soient clairement soulignés et que les projets de décision soient préparés par le Secrétariat.